

Proposition visant à modifier le règlement et à faire correspondre le nombre de délégué-e-s au nombre de membres.

- 1 délégué-e jusqu'à 20 membres
- 2 délégué-e-s jusqu'à 80 membres
- 3 délégué-e-s jusqu'à 140 membres
- 4 délégué-e-s à partir de 141 membres

Délégation de compétences au nouveau comité directeur pour la formation des régions

